Cécile Brunschvicg

Autor(en): **Puech, Marie-Louise / Brunschvicg, Cécile**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 720

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-266007

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique
& Universitaire Gve
J.A. E 1436

14 DÉCEMBRE 1946 — GENEVE 27 DEC. 1946 TRENTE-QUATRIEME ANNÉE — N° 720

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinzes jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

L'intelligence consiste à tenter de comprendre ce qui nous est le plus contraire... et à y parvenir.
André MALRAUX

Votation fédérale du 7 décembre 1946

Empêchée par la maladie de remettre au Mouvement Féministe *un article avant la votation fédérale, notre correspondante a bien voulu nous faire parvenir quelques remarques une fois le résultat connu.* (Réd.).

A une majorité écrasante le Souverain a rejeté, dimanche dernier, le projet de revision de la Constitution fédérale garantissant *le droit au travail* à tout Suisse valide. Nous pensons que la décision est sage, car la réalisation du projet, — si désirable qu'il soit — eût été incompatible avec d'autres principes fondamentaux de notre Constitution.

L'initiative réclamait en effet que « *la Confédération assure par tous les moyens, l'emploi complet et permanent des travailleurs du pays sur la base de salaires suffisant à l'existence* ». Et les mesures proposées dans la suite, de collaboration avec les cantons, les communes, les associations professionnelles ; le « *programme systématique de crédits* » réclamé en faveur des travaux préparés par l'initiative privée, afin d'assurer à tout Suisse « *le travail approprié auquel il a droit* » ouvrent la porte à une étatisation totale de notre système économique. A l'exception de certains travaux qu'il fait exécuter à son compte, l'Etat n'est ni un industriel, ni un commerçant, et il ne saurait assumer la responsabilité de l'occupation permanente de tout Suisse, sans une ingérence également permanente dans l'organisme entier de production et de répartition, des prix et des salaires. Au lieu de voir disparaître les multiples institutions officielles, inévitables pendant la guerre, nous en arriverions à la direction légale et définitive par l'Etat de quiconque fournirait ou exécuterait du travail. En créant ce *droit* on anéantirait ce qui nous reste de liberté de commerce et d'industrie, et l'on porterait gravement préjudice à l'esprit d'initiative et d'entreprise qui ont assuré à la Suisse son rang dans l'économie mondiale.

Cela dit, il y a, sans aucun doute, un devoir de l'Etat de parer, dans la mesure du possible, aux effets désastreux des crises économiques et du chômage. Mais la solution qui vient d'être repoussée n'était pas acceptable. A nous de chercher mieux. A. L.

La cause qui ne fut pas défendue au Congrès de Zurich

Nécessité d'une presse féminine indépendante

La rédactrice du Schweizer Frauenblatt *a fait paraître, dans le numéro du 8 novembre, un article qui, nous en sommes sûre, intéressera les lecteurs et lectrices du* Mouvement Féministe, *aussi nous permettons-nous de leur en présenter des extraits.*

Le Congrès de Zurich dont la réussite fut si remarquable par ailleurs, a laissé, cependant, subsister, dans son programme, une grave lacune: on a invité les journalistes femmes à assister au Congrès, elles disposaient, dans le Polytechnicum, d'une salle de presse fort bien aménagée où Mme Maag recevait chacune avec amabilité et compétence, mais parmi les 144 exposés, il n'y en eut pas un seul consacré à la presse féminine. Aussi les 26 journalistes qui participaient au Congrès ont-elles adressé aux organisatrices une lettre de protestation à laquelle le comité a répondu qu'il y avait eu malentendu, d'abord, avec une jeune journaliste qui devait être chargée de la chose, et qu'ensuite, il était trop tard pour obtenir la collaboration d'une autre conférencière.

Mme Studer de Goumoens a jugé, avec raison, qu'il fallait discuter la question de principe dans son journal, puisqu'on avait négligé de le faire oralement à Zurich et voici les réflexions dont elle nous fait part.

Il apparaît, de prime abord, que les organisatrices du Congrès ont sous-estimé l'importance de la presse et que les journalistes plus jeunes ne se rendent pas compte de la responsabilité qu'elles ont à l'égard des femmes et des mouvements féminins. Ces jeunes confrères qui fréquentaient le Congrès y poursuivaient chacune des buts fort différents : les unes travaillaient pour les pages féminines des quotidiens, les autres pour des journaux s'adressant surtout aux ménagères, d'autres encore, puisaient là des informations pour des articles purement littéraires; mais il serait nécessaire qu'elles aient un idéal commun: se sentir responsables de l'opinion féminine, du développement des mouvements féminins et de la place que les problèmes féminins devraient occuper dans la presse du pays.

Elles semblent trop oublier que la presse contribue, dans une très grande mesure, à l'éducation populaire, à la formation de notre culture, à l'inspiration de notre pensée nationale, politique et religieuse.

Jusqu'au début du XXme siècle, la rédaction des journaux et imprimés de toute sorte, était uniquement entre des mains masculines. La femme devait se borner à s'occuper de son intérieur, elle n'avait pas à se soucier des événements extérieurs, ni surtout à manifester publiquement son opinion.

Puis, la femme, qui s'émancipait peu à peu, qui avait plus facilement accès à la vie publique, soit par son activité sociale, soit par sa profession, commença à prendre conscience de la valeur de la presse, et à s'intéresser aux problèmes qui la concernaient immédiatement. Elle s'aperçut alors qu'on la recherchait comme abonnée, qu'on la tolérait comme collaboratrice occasionnelle, lorsqu'elle signait « Voix d'une femme », mais qu'elle était presque toujours écartée lorsqu'elle essayait d'envoyer des articles réguliers sur des sujets de portée générale; ou bien ses articles étaient corrigés d'une manière si tendancieuse qu'ils devenaient méconnaissables et inopérants. Après ces expériences, quelques femmes courageuses reconnurent la nécessité de créer une tribune publique où elles eussent la possibilité d'exprimer leurs vœux et de discuter leurs problèmes, ainsi se fondèrent les premiers journaux féminins.

Au long des dix ou quinze dernières années, les choses ont considérablement changé. Plus d'un quotidien n'hésite pas à accorder l'hospitalité aux informations féminines à côté des importantes nouvelles du jour. N'oublions pas cependant que la plupart de nos grands journaux dépendent ou d'un parti politique ou d'une certaine conception du monde; il est difficile à un rédacteur consciencieux d'accepter, sans hésitations, d'une collaboratrice, un article dont la teneur heurte toutes les traditions de la feuille dont il est responsable.

. . . . . .

Aussi est-il essentiel que la plupart des grandes associations féminines aient leur organe, comme c'est le cas. D'autre part, l'Alliance de Sociétés féminines suisses patronne le *Schweizer Frauenblatt* pour les lectrices de langue allemande et le *Mouvement Féministe* pour les lectrices de langue française. Enfin les membres féminins du parti social-démocrate ont un périodique de valeur: *Die Frau.*

Au Congrès de Zurich, il aurait fallu montrer clairement aux auditrices que ces feuilles sont au service des intérêts de notre population féminine entière. On aurait dû leur faire mesurer aussi la marée de papier imprimé qui submerge notre pays, afin qu'elles saisissent la puissance actuelle de la presse, presse qui reflète presque uniquement des opinions masculines. Elles auraient mieux senti, alors, la nécessité, pour toute les femmes, de soutenir nos périodiques féminins: il nous faut cette tribune libre où une femme de n'importe quelle situation, religion ou parti, puisse venir discuter les problèmes qui lui tiennent à cœur, où elle puisse parler des événements nationaux ou internationaux selon son point de vue à elle.

Au grand forum de Zurich, on a négligé d'attirer l'attention sur cette responsabilité qui nous incombe, on a laissé échapper cette occasion unique. La presse féminine luttera pour la reconnaissance de son existence, quoique l'appui moral du Congrès lui ait été refusé.

Qu'ajouter à cet éloquent plaidoyer? Peu de chose, sinon insister encore, insister toujours pour que nos amis nous restent fidèles, pour qu'ils fassent, à nos journaux féminins, le plus de propagande possible, parce qu'au delà du numéro plus ou moins bien réussi, plus ou moins intéressant, il y a la cause de la solidarité qui repose en grande partie sur l'efficacité de notre action, et cette action est en fonction de notre tirage. (Réd.).

A la Sorbonne, le 30 novembre,

Cliché Mouvement Féministe

fut rappelé le souvenir de Mme Cécile Brunschvicg
ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Cécile Brunschvicg

Il y a un an, nous causions, dans la chambre d'Emilie Gourd, avec Mme Brunschvicg, et l'entretien de ces deux apôtres du mouvement féministe, leur conception si haute des tâches féminines, leur foi dans l'avenir, sont encore présents à notre mémoire. La mort les a prises toutes deux en pleine activité mais leur souvenir persistera dans la vie de toutes celles qui les ont connues.

Les nombreux amis de Cécile Brunschvicg et les Associations dont elle faisait partie, sans ménager son temps ni sa peine, ont organisé le 30 novembre dernier, à la Sorbonne, un hommage à sa mémoire en y associant celle de son mari, le Professeur Léon Brunschvicg, membre de l'Institut, longtemps titulaire de la chaire de philosophie à la Sorbonne.

Tous deux furent victimes de la guerre et de l'occupation étrangère. Réfugiés d'abord à Aix-en-Provence, M. et Mme Brunschvicg durent changer de nom et même se séparer quand l'occupation des deux zones les exposa encore plus dangereusement aux persécutions allemandes et à celles du gouvernement de Vichy. Leur maison parisienne, si accueillante à tant d'amies françaises et étrangères, avait été prise et pillée ; la belle bibliothèque de Léon Brunschvicg enlevée vers une destination inconnue. Il devait mourir dans une maison de santé d'Aix-les-Bains et être inhumé sous une simple initiale. Sa femme, toujours vaillante, trouva asile auprès d'amies suffragistes en Savoie, puis dans une Ecole de formation sociale de la Drôme d'où elle nous pria de lui envoyer des documents sur la Société des Nations pour ses cours aux élèves de l'Ecole. Elle s'était toujours intéressée à la paix internationale, puis à la S. d. N. et avait créé, au sein de l'U.F.S.F., une Section Féminine pour la Société des Nations.

Revenue à Paris après la libération, et contrainte d'y chercher un logement, Mme Brunschvicg se remit à ses travaux comme si la guerre ne les avait pas interrompus. Elle reprit sa place dans les Comités, pâlie et amaigrie par les années de souffrance et d'anxiété; et, malgré l'opération qu'elle subit au printemps de 1946, elle se rendit en août au Congrès d'Interlaken. Mais elle avait trop présumé de ses forces et un retour du mal vient de l'emporter.

Dans l'hommage qui lui a été publiquement rendu, on a entendu successivement Mme Malaterre-Sellier, qui lui avait succédé comme Présidente de l'U. F. S. F., Mme Corbett-Ashby, Mme Vavasseur, M. Gemaehling, président du Cartel d'Action Morale et Sociale, Mme Pichon-Landry, Présidente du Conseil National de Femmes, M. Bastid, du Parti Radical, Mme Cotton, Présidente de la Féd. Dém. Int. des Femmes, Mme Jacob, de l'Ecole des Surintendantes d'Usines, Mme Brothier, du Club des Soroptimistes, Mme Germain, représentant les Fédérations de province de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes et M. Justin Godart, Président de l'Union Temporaire contre la Prostitution Réglementée.

Tour à tour ont été évoqués les aspects étonamment variés de cette inlassable activité; la journaliste fut mentionnée en passant et nous aurions voulu qu'on insistât sur le rôle de premier plan joué par le journal *La Française*, au cours des 25 dernières années. Mme Brunschvicg en avait pris la direction quand sa fondatrice, Jeanne Misme, se retira ; elle en fit un journal d'information féminine, attrayant, dont la collection est indispensable pour l'étude du féminisme français et international. Ce serait un beau sujet de thèse qui compléterait la thèse de doctorat soutenue par une Chinoise, Mlle Li, sur la presse féministe en France de 1870 à 1914.

Jeune fille, Cécile Kahn avait pris part au mouvement des Universités Populaires qui, à la fin du XIXme siècle, groupait des intellectuels, des artistes, des sociologues désireux

Plus charmante que jamais...

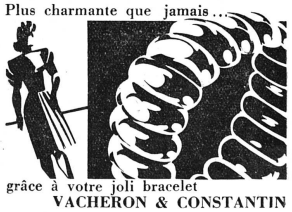

grâce à votre joli bracelet
VACHERON & CONSTANTIN

de répandre dans les milieux populaires le goût de l'instruction généralement réservé à d'autres classes. Jeune femme, elle s'intéresse de façon pratique à ses sœurs moins privilégiées et crée à Rouen, où son mari vient d'être nommé professeur, le Réchaud de l'Ouvrière qui va permettre à celle-ci de faire chauffer son repas de midi apporté à l'usine. D'accord avec le Syndicat des Ouvriers Verriers, elle obtient la suppression du travail de nuit des enfants dans les verreries (1911). En 1919 elle réclame et obtient pour les femmes le droit de participer aux concours d'entrée dans les Ministères, puis celui de se présenter aux agrégations masculines qui devaient leur ouvrir les portes des établissements d'enseignement supérieur. Pendant la crise économique de 1929 qui servait de prétexte au licenciement de nombreuses femmes, Mme Brunschvicg proteste et réclame la liberté du travail, d'accord avec les associations syndicales, se fondant toujours sur l'application du principe: à travail égal, salaire égal.

Dans toutes ses campagnes de revendications, cette mère attentive est soutenue par son mari; elle répétait volontiers qu'un jour où elle s'indignait de l'infériorité dans laquelle la société moderne tenait les femmes, M. Brunschvicg lui avait dit: « La condition des femmes et des enfants ne s'améliorera que lorsque les femmes auront les mêmes droits que les hommes »; et elle ajoutait: « C'est ce qui a fait de moi ce qu'on appelle une féministe ».

Mme Brunschvicg se trouvait en Ecosse, pour un Congrès, quand M. Léon Blum, chargé par le Président Lebrun de constituer un nouveau cabinet en juin 1936, lui fit proposer, ainsi qu'à Mlle Lacore et à Irène Curie, de les nommer sous-secrétaires d'Etat à l'Education Nationale. La Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes devenait Ministre sans avoir le droit de vote! La hardiesse de cette innovation déchaîna l'ironie et les sarcasmes d'une partie de la presse française; Mme Brunschvicg en fut plutôt amusée et elle s'occupa immédiatement de ce qui lui semblait le plus utile dans son Ministère, la santé physique et morale de l'enfant. Les cantines scolaires furent multipliées, des plans d'aide à l'enfance déficiente, un projet d'Ecole des Mariniers furent élaborés. M. Bastid, qui faisait partie du même Cabinet que Mme Brunschvicg, après avoir été l'élève de son mari, et qui l'avait connue au Parti Radical où il était, comme elle, inscrit dès 1924, a dit en termes émus le rôle social de sa collègue: « ...Elle appelait plus que l'admiration, le respect, par une générosité dépourvue d'ostentation; elle ne faisait rien à moitié, mais la durée de notre Ministère fut trop brève pour assurer immédiatement les réalisations envisagées ».

La même note admirative est donnée par le télégramme d'un autre homme politique, Edouard Herriot, et par le représentant au Sénat d'avant-guerre des Droits de la Femme, Justin Godart. M. Godart évoqua à la Sorbonne les meetings tumultueux tenus contre la prostitution réglementée, meetings où les orateurs étaient assaillis par les tenanciers de maisons closes mais où Mme Brunschvicg conservait tout son sang-froid, luttant par la parole, par la plume, étant même poursuivie en justice pour ses convictions. Rappelant la loi du gouvernement vichyste du 31 décembre 1941, loi classant les maisons de tolérance entre les asiles de nuit et les hospices de vieillards, M. Godart en montre l'indignité. Mme Brunschvicg ne pouvait protester à cette date, mais, comme l'assure le Professeur Gemaehling, c'est en partie à son action qu'est due la récente fermeture des maisons closes, et il ajoute: « ...Sa fidélité au devoir, son insouciance de toutes les étiquettes, de toutes les idéologies lui faisait faire, selon le mot de Pascal, « les petites choses comme les grandes ».

Mme Cotton admire aussi le sens profond de solidarité féminine, « l'harmonie totale d'une vie si utile et si belle », que souligne également un télégramme de la Baronne Boël, Présidente du Conseil International des Femmes. Après que Mme Pichon-Landry eut rappelé avec émotion la collaboratrice et l'amie dévouée de toutes les nobles causes, Mme Jacob parla de la création, pendant la guerre de 1914-18, de l'Ecole des Surintendantes d'Usines dont l'idée fut empruntée par Mme Brunschvicg à l'exemple des Anglaises, et dont elle disait: « C'est un de mes enfants ». 536 Surintendantes sont actuellement en fonctions dans des usines et de grandes administrations où elles s'occupent du bien-être des ouvriers et de leurs familles.

Après Mme Malaterre-Sellier, Mme Vavasseur et Mme Germain, au nom des groupes de province de l'U.F.S.F., Mme Corbett-Ashby parla en termes touchants dans leur éloquente simplicité du rôle de Mme Brunschvicg dans les Associations Internationales et de l'admiration de Mlle Gourd devant son travail à Genève; et elle rappela le Congrès de l'Union I.S.F. tenu dans cette même Sorbonne où notre amie recevait, avec Maria Vérone, les congressistes étrangères en 1925.

En quittant cette salle où le savant et la femme de bien venaient d'être pieusement évoqués, nous pensions à une cérémonie analogue, dédiée il y a vingt ans à la mémoire de Mme de Witt-Schlumberger, présidente avant Mme Brunschvicg de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes. L'exemple de telles vies, consacrées au bien public avec simplicité et sérénité, doit nous élever au-dessus des troubles et des difficultés de l'heure présente: il justifie notre confiance dans l'avenir.

Marie-Louise Puech.

Accorder ? Non : offrir

Je voudrais, dans la question du vote des femmes, qui sans aucun doute, fait voile vers la réalisation — mais de façon tellement lente et cahoteuse qu'elle ébranlerait les meilleures volontés, si elles n'étaient étayées par les appuis solides du droit et du bon sens — soulever un point qui ne me paraît pas avoir été beaucoup mis un lumière jusqu'ici.

L'argument fort des adversaires est que beaucoup de femmes ne le demandent pas. Possible. Possible que la jeune femme mariée et mère, tout absorbée par ses devoirs au foyer et soutenue par un mari intelligent et qui remplit tous ses devoirs d'électeur (ces 2 qualités ne vont pas toujours de pair) estime que les intérêts de son foyer sont défendus par le mari. Elle a raison. Mais quand la femme est veuve, divorcée, seule enfin pour affronter les charges et les responsabilités, qui représente son foyer?». Dans ce cas-là, ne devrait-on pas lui offrir le droit de vote puisqu'elle accomplit seule le rôle des deux parents, qu'elle est tutrice légale de ses enfants mineurs, et que souvent elle gagne sa vie, et joue son rôle dans la vie sociale.

Le droit de vote devrait également être offert aux femmes qui, au cours des mobilisations ont remplacé leurs maris, au bureau, aux champs, à l'usine, au commerce, ont affronté des responsabilités auxquelles elles n'étaient pas toujours préparées, ont maintenu à flot les affaires et les biens familiaux sans négliger pour cela aucun de leurs devoirs de mères, et faisant face à des difficultés bien autrement poignantes que de choisir un nom sur une liste.

C'est ce qu'a fort bien compris le Général de Gaulle qui en avril 1944 accorda aux Françaises des droits civiques, « en témoignage de reconnaissance pour l'œuvre accomplie pendant l'occupation du territoire ».

Loin de moi la pensée de comparer notre sort en Suisse à celui des Françaises et nos petits désagréments à leurs grandes peines, mais tout de même, il est peu de femmes en Suisse, dans toutes les classes de la Société qui n'aient eu l'occasion ou le devoir de remplir des tâches nouvelles, plus compliquées et plus lourdes, et le bon sens, le courage, le dévouement que la femme suisse a montré dans les diverses phases de ses activités familiales, sociales, hospitalières ou intellectuelles, prouve qu'elle ne risque pas, en votant, de tomber dans les aberrations tant redoutées de nos adversaires.

J'estime donc qu'à l'heure actuelle, devant la preuve faite que la femme suisse se tire à son honneur d'activités innombrables, ce ne devrait plus être elle qui demande le bulletin de vote. Ce sont les hommes qui devraient le lui offrir, en déplorant que tant d'entre eux, si jaloux de leurs droits sacro-saints, négligent souvent de les exercer, à telles fins que des votations importantes pour l'avenir du pays, n'atteignent parfois que tout juste le quorum indispensable.

G. Derron Ulliac.
Lic. lettres.

Donnons de quoi vivre au Secrétariat féminin suisse

Tel fut l'appel adressé par la présidente, Mlle Dr. Schlatter, aux déléguées des sociétés membres, le 23 novembre, lors de l'Assemblée d'automne, à Zurich.

A la précédente assemblée, au printemps, on avait prié les sociétés membres de s'engager à nouveau, à soutenir le Secrétariat, fondé il y a trois ans, en continuant de verser la cotisation habituelle, ou même de l'augmenter, parce que les frais ont suivi la courbe ascendante du coût de la vie et que tous les jours, le Secrétariat se voit chargé de nouvelles responsabilités auxquelles il ne pourra faire face que si on lui en donne les moyens.

Les 52 associations membres ont, elles aussi, des budgets difficiles à équilibrer, vu la malice des temps, voici leurs réactions:

30 s'engagent à continuer de verser la même cotisation.
7 sont obligées de diminuer leur cotisation.
11 augmentent leur cotisation.
4 n'ont pas encore répondu.

Dans ces conditions, on ne pourra pas éviter un déficit de 8.800 fr. Il faudrait donc que tous les membres de nos sociétés féminines, conscients de l'importance de l'entreprise consentent un sacrifice: il s'agit d'une valeur de trois petites pièces par personne ! disait plaisamment Mlle Martin, ne sommes-nous pas capables de renoncer à trois petites pièces au cours d'une année, en faveur du Secrétariat ?

Pourtant, le Secrétariat accomplit pour nous une besogne indispensable, il se tient au courant de toutes les questions qui intéressent notre statut social légal ou professionnel, il intervient constamment, pour nous, auprès des autorités, il mène les enquêtes longues et minutieuses qu'aucune société isolée ne serait en état d'entreprendre.

A la seule séance du 23, Mlle Niggli a annoncé la publication définitive des « Principes du Travail professionnel féminin », charte qui nous est indispensable si nous voulons coordonner nos efforts en ce domaine.

Trois experts féminins feront partie de la Commission qui s'occupe de la Loi sur le Travail dans le commerce et l'artisanat.

Nous comptons aussi obtenir trois représentantes à la conférence suisse sur le Travail à la campagne.

Une commission d'experts, récemment fondée pour l'étude des questions qui concernent la protection de la famille, ne comptait pas une femme!! Si une représentante féminine est admise dans cette commission, c'est au Secrétariat que nous le devons. On souhaiterait qu'il y en eût au moins deux.

Mme Schwarz-Gagg présentait ensuite un exposé du travail de la Commission qui a préparé la loi sur l'assurance maternité et l'on voit par cet exemple combien la présence des femmes dans les commissions législatives est précieuse pour la défense de nos intérêts.

L'horaire inexorable des trains ne permit pas d'aborder les deux derniers objets à l'ordre du jour, qui pourtant témoignent encore de l'activité nécessaire du Secrétariat: Résultats de nos requêtes concernant l'assurance-vieillesse et survivants et résultats de l'enquête sur les femmes dans le service diplomatique à l'étranger.

Songez à l'utilité incontestable du Secrétariat pour toutes les femmes suisses, éveillez autour de vous le sentiment de solidarité, afin qu'on donne au Secrétariat des moyens d'existence.

M. F.

Amélie Moser-Moser :
sa vie et son œuvre

1835 - 1925

« Notre travail est du petit travail, nous nous en consolons en songeant que, dans la masse d'un corps, une gouttelette peut devenir une force agissante ».

Amélie Moser-Moser.

Quand on arrive à Herzogenbuchsee, on est frappé par le caractère typiquement suisse de ce bourg. Ce village bernois, né des cultures environnantes, revêt non seulement l'aspect d'une agglomération agricole, industrielle et commerciale, mais on sent, dans ses belles demeures, la dignité de traditions ancestrales et le souci d'une tâche sociale poursuivie de génération en génération.

C'est dans une de ces grandes fermes mi-paysannes et mi-bourgeoises de Herzogenbuchsee que naquit, en 1839, Amélie Moser, qui fut une remarquable pionnière des œuvres sociales en Suisse.

Troisième enfant d'une nombreuse famille, Amélie montra très jeune des talents variés. Excellente musicienne, habile à tenir le pinceau, elle fut, dès son jeune âge, capable d'écrire des lettres charmantes, car, dans la grande maison familiale de ses parents, les traditions paysannes s'unissaient à la culture intellectuelle et, depuis longtemps, une aisance matérielle due à l'activité commerciale de plusieurs générations avait été consacrée, par cette famille, à l'acquisition d'une véritable culture de l'esprit. Tandis que les deux frères aînés d'Amélie étaient envoyés à Zurich, pour suivre le gymnase, la jeune fille fut confiée à une maîtresse de pension de Boudry, qui devint pour elle une véritable amie maternelle. C'est ainsi qu'elle se développa harmonieusement jusqu'au moment où commença son intéressante correspondance avec son cousin Albert, à peine plus âgé qu'elle et qui venait de partir pour les Indes néerlandaises, afin de s'y livrer au commerce. Cette correspondance devint de plus en plus intime, Amélie envoyant au jeune exilé des livres et toutes sortes d'échos de la vie littéraire, car la vocation commerciale n'empêchait pas le jeune homme de s'intéresser vivement aux choses de l'esprit et de l'art. Enfin, Albert Moser revint chercher celle qui était devenue pour lui bien plus qu'une cousine aimée; celle dont il voulait faire sa femme. Dès 1868, le jeune couple s'établit à Java où Amélie Moser s'intéressa passionnément à la vie des indigènes. Au bout d'un an, elle eut le bonheur de donner le jour à une petite fille et, trois mois plus tard, elle fut frappée d'un irréparable malheur. Son mari, dont la santé supportait mal le climat des Indes, mourut après quelques mois de maladie. La jeune veuve ramena au pays son enfant, s'établit dans la maison de famille de son mari et dès 1870, fonda, à Herzogenbuchsee, une Union des femmes où elle s'efforça d'éveiller parmi les ménagères de l'endroit le sens de la responsabilité civique, sociale et culturelle. C'est l'époque de la guerre franco-allemande. En février 1871, Amélie s'occupe à secourir les soldats malades de l'armée de Bourbaki. L'année suivante, elle fonde un portefeuille circulant de lectures et organise des soirées musicales pour les enfants. En 1873, elle s'occupe d'habiller quatre-vingts enfants pauvres. De 1874 à 1877, elle travaille à l'édification d'une nouvelle infirmerie en faveur de laquelle elle organise une loterie et qu'elle dote de divers services auxiliaires. En 1878, elle s'occupe de la création de soupes populaires. En 1879, elle crée un patronat pour l'enfance abandonnée et engage des travailleuses sociales volontaires pour soigner les pauvres. En 1880, elle organise des secours sanitaires naturels et en 1881, aménage pour les écoliers du dehors la possibilité de prendre leurs repas chez des particuliers. En 1882, elle crée de véritables cuisines scolaires ainsi qu'un dispensaire pour les malades, les accouchées et les nourrissons; elle veille à l'amélioration des conditions hygiéniques à l'école et organise des distributions de pommes de terre. En 1885, elle ouvre un bureau d'orientation professionnelle avec des possibilités d'apprentissage. En 1886, elle fonde une société de musique, en 1887 des cours de raccommodages pour les pauvres. Après avoir, en 1889, composé des statuts pour l'Union féministe, elle achète en octobre 1890 l'ancienne auberge *Zum Kreuz* qui devra plus tard être consacrée à l'établissement d'une école ménagère avec salles de réunion, hôtel et restaurant sans alcool; institution florissante qui aujourd'hui encore témoigne de l'admirable talent d'organisation d'Amélie Moser.

L'aménagement de cet hôtel de famille, qui ne devait d'ailleurs s'ouvrir qu'après la mort de son inspiratrice, à titre de fondation de l'Union des femmes ne prit pas tout le temps d'Amélie Moser. Dans les années qui suivirent l'achat du bâtiment *Zum Kreuz*, l'active bienfaitrice ne se contenta pas de perfectionner l'enseignement ménager dans les écoles de toute la région, mais elle créa un ouvroir pour les sans travail, un asile de vieillards, des bains populaires, une crèche et un asile d'enfants. Soucieuse de faire prévaloir l'influence féminine dans les questions sociales, elle rédigea en 1899 une proposition pour l'admission parmi les autorités locales de deux préposées féminines au secours des pauvres. Elle s'occupa, en 1913, de la création à Herzogenbuchsee d'une section d'éclaireurs, et, jusqu'à la fin de sa vie, suivit le progrès de l'enseignement ménager qu'elle avait institué.

Si dévouée qu'elle fût à des œuvres en apparence d'ordre pratique, pas un instant Amélie Moser n'oublia la nécessité de se retremper sans cesse dans les préoccupations d'art, de poésie et de science qui sont le privilège de la condition humaine. Elle recevait volontiers dans sa maison des peintres, des littérateurs, des musiciens, des hommes de science ou d'industrie. Sa fille Amy, qu'elle éleva avec la plus tendre sollicitude, fut peinte par Ferdinand Hodler. Plus tard, elle fit à sa mère la joie de devenir une musicienne distinguée. Le grand repos d'Amélie Moser, après ses journées de labeur intense, était d'écouter sa fille lui jouer des œuvres de Bach sur le beau piano à queue de la chambre de musique.

Grâce à cette fille, qui voua un culte passionné à la mémoire de sa mère, nous possédons aujourd'hui un précieux petit volume publié par la maison A. Franke, de Berne et intitulé *Amélie Moser-Moser. — Leben und Wirken.* De fort belles illustrations, nombre de lettres inédites et de témoignages vibrants de sincérité font de ce recueil de famille un véritable morceau de vie. Il fait partie du plus authentique trésor des archives de la vie suisse, plus encore peut-être qu'il n'illustre le développement de l'activité sociale féminine dans notre pays.

Marianne Gagnebin.